

### **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2013**

L'an deux mil treize, le trente septembre à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : BILLEROT Jérôme, MOTILLON Pascal, CHAUVET Lucette, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, FOURNIER Daniel, GUYON Sophie, LUTTIAU François, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusé : SIMONNET Christophe, DOMINEAU Samuel, GRIGNON Maryse, RUSSEIL Stéphane.

Date de la convocation : 23 septembre 2013

Secrétaire de séance : CHAUVET Lucette

- Procès-verbal de la réunion du 30 août 2013 : adopté l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil pour modifier le contenu d'un sujet à délibération : Modification de la durée de travail de l'agent MILLET Murielle en convention de mise à disposition du personnel.

#### **I – Délibérations**

##### **2013-09-01 : Convention de mise à disposition du personnel**

Madame MILLET Murielle qui ne souhaite plus effectuer la garderie du soir de 16h30 à 18h30 à compter de la rentrée 2013/2014 effectuée, en contrepartie, des heures pour les APS.

Au total annualisé, elle effectue malgré cela moins d'heures pour la commune et plus d'heures pour la communauté de communes Arc-en-Sèvre.

Cette dernière n'ayant pas encore arrêté son augmentation de temps de travail, avec consultation préalable du CTP, elle ne peut pas la rémunérer actuellement pour le temps réellement travaillé.

Afin d'éviter une perte de salaire avant régularisation de la situation, la commune va continuer de rémunérer Madame MILLET pour 8,45h mensuelles et va demander remboursement à la Communauté de Communes des heures effectuées pour elle.

Pour cela, une convention doit être signée entre les deux employeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir la CAP avec demande d'effet au 02/09/2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du personnel pour l'agent MILLET du 02/09/2013 au 31/12/2013.

##### **2013-09-02 : Activités périscolaires et recrutement pour besoins occasionnels**

Monsieur le maire expose le premier bilan des activités périscolaires suite à une réunion avec le personnel en date du 19 septembre 2013.

Au regard des difficultés rencontrées par le personnel en place et les activités proposées, Monsieur le Maire annonce qu'il convient d'ajouter, pour l'année scolaire 2013/2014, un poste pour besoins occasionnels.

Pouvant faire appel à des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26/01/1984 ; il est proposé la création du poste suivant :

- 1 poste d'adjoint d'animation 2ème classe, échelle 3, pour les activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le recrutement nécessaire pour le poste précité.

### **2013-09-03 : Mise en conformité du terrain de sports – Lot 2 : Avenant n°1**

Monsieur le Maire présente une proposition rectificative des travaux de mise en conformité du terrain de sports, lot 2 éclairage, marché du 21 mai 2013, notifié le 28 mai 2013 avec l'entreprise SAS ALLEZ et Cie – Agence d'Echiré 311 Rue du Puits Japie ZA du Luc 79410 ECHIRE.

Ces modifications sont la conséquence du changement du point de raccordement électrique, initialement prévu à la salle des fêtes et réellement installé dans le conteneur technique, proche du terrain.

Montant initial du marché : 11 897,46 € HT.

Montant modifié du marché : 10 958,84€ HT.

Détail des modifications :

	Délibération 2013-05-01			Proposition d'avenant			Différence
	U	Qté	Montant	U	Qté	Montant	Montant
Protections individuelles et collectives, gestion et évacuation des déchets							0
Fourniture et pose d'un mât en acier galvanisé, cylindro-conique, d'une hauteur de 14m, de chez PETITJEAN, avec traverse d'ancrage et équipé d'un projecteur de 2 000w IM avec platine séparée placée en pied de mât type COLOSSEUM de chez GEWISS, y compris toutes suggestions de câblage, levage du mât, etc...	U	1,00	3 176,87	U	1,00	3 176,87	0
Terrassement, évacuation des terres et coulage de béton à 350kg, pour ancrage du mât	U	1,00	347,99	U	1,00	347,99	0
Fourniture de fourreaux TPC de 90mm de diamètre, aiguillé, pour alimentations du mât ci-dessus et des futurs mâts du terrain d'honneur, y compris tranchées et remise en remblai des terres	ML	550,00	6 341,50	ML	352,00	4 058,56	- 2 282,94
Câblage d'alimentation des deux	ML	150,00	969,00	ML	120,00	775,20	- 193,80

mâts du terrain d'entraînement depuis l'armoire de la salle, en câble EP U1000 RO 2V – 4 G 6 mm <sup>2</sup>							
Réglage des projecteurs sur poteau, déjà existants, y compris remontée de câble sur poteaux et protection mécanique				U	1	687,32	+ 687,32
Fourniture d'une armoire de commande d'allumage du stade d'entraînement, y compris câblages et protections et raccordement sur l'armoire existante, mise en place à côté de l'armoire de la salle	U	1,00	1 062,10				- 1062,10
Frais de mise en chantier, levage, amenée et repli du matériel							
Fourniture et pose de Chambre de tirage 40x40				U	1,00	250,00	+ 250,00
Câblage d'alimentation générale du local technique depuis l'armoire de la salle des fêtes, en départ TETRA 25A en câble EP1000 RO2V 5G10mm <sup>2</sup>				ML	58,00	582,90	+ 582,90
Option : Réalisation d'une tranchée technique y compris fourreau TPC diam 90mm y compris réfection de voirie en enrobé pour raccordement vers la salle des fêtes				ML	15,00	1 080,00	+ 1 080,00
			<b>11.897,46€</b>			<b>10.958,84€</b>	<b>- 938,62</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte cette modification de travaux pour un montant de – 938,62 € HT (soit -7,89% du marché initial), ce qui porte le marché du lot 2 à 10 958,84 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant tel qu'il est proposé ci-dessus.

*Exireuil, 1<sup>er</sup> octobre 2013*  
*Le Maire,*  
*Jérôme BILLEROT*